

*Novembre 2016*

## **DEFENSE DES SERVICES PUBLICS**

**Les politiques de réduction des dépenses publiques ont des conséquences concrètes sur nos territoires et pour leur population.**

**J'en suis un opposant déterminé !**

Certes, elles sont malheureusement relayées localement par des tenants du double langage qui s'opposent sur le terrain aux conséquences concrètes des choix qu'ils soutiennent par ailleurs et que leurs amis inscrivent dans leurs programmes électoraux au niveau national. Pour autant, **j'ai toujours considéré que ces divergences ne doivent pas être un obstacle au rassemblement le plus large pour défendre nos territoires.**

La meilleure des réponses est en effet **une action collective** dans laquelle je m'inscris par une participation directe et par de multiples interventions en relais des mobilisations locales.

Ces interventions sont le fruit d'un travail d'équipe, en lien avec la population, les syndicats et associations de défense, et les élus locaux. Elles sont mises en œuvre avec mon suppléant, Eric Dubourgnoix, les quatre collaborateurs de circonscription, et plus largement tous ceux qui apportent leur aide à l'exercice de mon mandat.

**Le succès n'est pas toujours au rendez-vous. Je pense en particulier à la fermeture de la brigade de gendarmerie de Viverols et de la brigade de recherche de la Compagnie d'Ambert.**

## **LES INTERVENTIONS DU DEPUTE en accompagnement de l'action collective des élus et de la population**

Pour l'essentiel, cette note non exhaustive revient seulement sur des actions menées localement depuis un an. Elle ne reprend pas la totalité de **mes interventions concernant le service public, notamment celles, nombreuses, que je fais à l'Assemblée nationale, en commission ou dans l'hémicycle.**

Bien évidemment, je ne fais pas non plus état de mes multiples interventions répondant à la demande d'administrés rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ou dans l'exercice de leur fonction. **C'est aussi dans les missions d'un parlementaire de veiller à ce que le pouvoir administratif respecte les droits de tout citoyen.**

Ainsi, après avoir été alerté par des personnels ou des usagers sur des dysfonctionnements de l'action publique, il me revient souvent d'expliquer aux responsables de ces institutions que certaines décisions prises dans leurs organismes, concernant les usagers ou le personnel, dévalorisent notre édifice républicain aux yeux de la population et provoquent à juste raison **incompréhension et colère.**

**Nos institutions seraient tellement avisées de ne pas oublier la dimension humaine !**

**André CHASSAIGNE**

## Pour un service d'éducation de qualité

Chaque année, les services de l'Education nationale annoncent leur intention de fermer des classes. Les parents d'élèves et les élus concernés me sollicitent alors pour les aider à enrayer ce processus comptable qui ne prend que très rarement en compte les spécificités locales, et les besoins des élèves et habitants sur les territoires.

Ainsi, je suis conduit à intervenir pour de nombreux cas auprès de Madame le Recteur ou de l'Inspecteur d'Académie pour faire infléchir la position de l'administration.

Pour exemple, trois extraits de courriers à l'Inspecteur d'Académie en soutien à la mobilisation locale. Ces courriers sont rédigés avec le souci d'apporter des arguments concrets.

### **Le 25 avril 2016 sur la menace de fermeture d'une classe de l'école de Seychalles :**

*« Les parents d'élèves comme les élus municipaux [...] ont été particulièrement surpris par cette annonce [...]. Alors que l'école de Seychalles a bénéficié en 2015 d'une création de poste légitime au regard de la croissance constante de ses effectifs sur les 5 dernières années, la proposition du Comité Technique Spécial Départemental [...] n'a pu tenir compte de l'évolution réelle du nombre d'inscrits pour la prochaine rentrée. A ce jour, ce sont 109 élèves qui se sont inscrits, soit une nouvelle progression de 4 élèves, a minima, par rapport aux effectifs actuels.*

*Au regard de cette évolution et de la progression constante du nombre d'élèves dans cette école, sur un territoire démographiquement dynamique, vous comprendrez aisément l'incompréhension et l'inquiétude qu'une telle décision soulève [...].*

*D'autant plus que la commune de Seychalles vient de procéder à de nouveaux investissements au service d'un meilleur accueil et de l'amélioration des conditions d'éducation des élèves ! ».*

**Le 4 juin 2016 sur la menace de fermeture d'une classe de l'école maternelle Le Bourgnon à Lempdes :** *« A ce jour, l'école maternelle compte 95 élèves inscrits pour 4 classes, dont 3 élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un suivi spécifique. Or, les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine sont identiques, [...].*

*Aussi, les parents d'élèves se mobilisent depuis plusieurs semaines pour que ce poste soit maintenu au regard de la stabilité des effectifs, soit près de 24 élèves par classe. Une suppression de poste ferait monter cette moyenne à plus de 31 élèves de maternelle !*

*Au regard de cette situation, sur un territoire [...] où de nombreux logements neufs viennent ou vont être construits, vous comprendrez aisément l'incompréhension et l'inquiétude qu'une telle décision soulève [...]. La mobilisation en faveur du maintien de ce poste auprès des habitants de la commune a déjà recueilli plus de 1 000 signatures. [...] ».*

**Le 2 septembre 2016 sur la menace de fermeture de deux classes au sein des écoles Emile Zola et Turelet de Thiers :** *« La baisse des effectifs recensée lors de ce début d'année laisse planer deux menaces de fermeture sur ces écoles thiernoises, toutes deux classées en réseau d'éducation prioritaire (REP), avec des élèves issus dans leur immense majorité de milieux sociaux défavorisés.*

*Vous le savez, sur ces deux écoles, les fluctuations dans les inscriptions et la présence d'élèves sont récurrentes. Cette évolution est particulièrement brutale et imprévisible en cette rentrée 2016-2017 avec notamment [...] des familles qui quittent le territoire.*

*Il appartient donc de bien tenir compte de l'enjeu très spécifique du maintien de classes à faible effectif sur ces deux écoles, avec un suivi particulier des publics les plus en difficultés au regard des objectifs de réussite scolaire.*

*Surtout, l'investissement spécifique et déterminant des équipes pédagogiques de ces deux établissements doit être pris en compte [...] ».*

**L'action collective a permis le maintien des classes concernées.**

## Deux extraits, parmi d'autres, de courriers en réponse

**Du Recteur sur le lycée Jean Zay de Thiers (28 juin 2016) :** « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les inquiétudes des familles relatives au rejet des demandes d'orientations en classe de 2<sup>nd</sup>e de plusieurs élèves vers le lycée Jean Zay à Thiers. Etant très attachée à ce que les élèves reçoivent l'enseignement de qualité auquel ils ont le droit, et bénéficiant d'affectation dans des classes avec des enseignements d'exploration, j'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture d'une classe de seconde supplémentaire au lycée Jean Zay dès la rentrée prochaine ».

**De l'Inspecteur d'Académie sur le collège d'Arlanc (7 juillet 2016) :** « Vous appelez mon attention sur la situation du collège Auguste Seneze à Arlanc où les moyens sembleraient insuffisants pour le maintien de deux LV2 au sein de l'établissement. [...] je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que j'ai délégué deux heures supplémentaires au collège Auguste Seneze afin que l'enseignement des deux LV2 puisse se faire dans les meilleures conditions. ».

## Pour le maintien de nos sous-préfectures... et sous-préfets !

Dans son rapport annuel de 2012, la Cour des Comptes proposait la suppression de sous-préfectures, préconisant « d'adapter la carte des arrondissements aux réalités sociodémographiques et administratives actuelles ». A la suite, le Ministre de l'Intérieur avait eu des déclarations plutôt inquiétantes : « Des regroupements, des fermetures mais aussi des ouvertures sont à prévoir ».

La majorité précédente avait déjà envisagé la disparition de plusieurs sous-préfectures avec la Révision générale des politiques publiques de 2008. Une liste de 115 sous-préfectures avait alors été publiée (dont Ambert), susceptibles d'être pourvues d'un conseiller d'administration, avec l'objectif de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement tout en maintenant certaines missions.

**Nouveau sujet d'inquiétude en juin 2014 avec un rapport interne du ministère de l'intérieur,** 47 sous-préfectures sur 238 seraient menacées ! Aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Cependant, certaines sous-préfectures sont aujourd'hui confrontées à la vacance prolongée de leur sous-préfet (pour exemple, l'arrondissement de Riom était resté près d'un an sans sous-préfet). Aussi, **je suis particulièrement vigilant à chaque départ de sous-préfet en demandant la nomination immédiate d'un remplaçant.** Cela a été récemment le cas avec succès pour Ambert et Thiers. Pour exemple, mon courrier, en date du 4 mai 2016, au Ministre de l'Intérieur : « Je viens d'être informé de la mutation du Sous-Préfet d'Ambert, [...], après seulement 18 mois d'occupation de son poste, durée inhabituellement réduite. Vous comprendrez dans ces conditions l'inquiétude de la population et des élus locaux, attachés à la pérennisation de leur sous-préfecture.

J'ai aussi été interpellé par le Comité de Défense des Services Publics (CDDSP), association très active dans notre arrondissement et vigilante sur la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en parallèle de la réforme territoriale.

Aussi, je me permets, M. le Ministre, de solliciter la nomination rapide du successeur de M. Jobart pour assurer la continuité de la présence de l'Etat au cœur de ce territoire enclavé dont les services publics sont trop souvent sacrifiés malgré sa fragilité ».

**Réponse du Ministre :** « Vous avez fait part des préoccupations des élus de votre département et de vos administrés, qui sollicitent la nomination d'un nouveau représentant de l'Etat à la sous-préfecture d'Ambert, suite au départ de Monsieur Jean-Charles Jobart, nommé sous-préfet de Condom dans le Gers. J'ai le plaisir de vous confirmer que Madame Patricia Valma a été nommée sous-préfète d'Ambert par décret du 19 mai 2016, [...] ».

**A Thiers, en août dernier, comme à Ambert, le remplacement a été immédiat.** Etant également le député de plusieurs communes de l'arrondissement de Riom, je suis intervenu dans le même sens pour le remplacement rapide du sous-préfet de Riom, muté début septembre après seulement 18 mois de fonction. Le remplacement a eu lieu dans les 2 mois, le 7 novembre.

**Il nous faut cependant rester très vigilant !**

## Pour le maintien du SMUR d'Ambert

**Courrier à la Directrice de l'Agence Régionale Santé Auvergne-Rhône-Alpes (18 juin 2016) :**

« Je souhaite attirer **une nouvelle fois** votre attention sur la situation du centre hospitalier d'Ambert et plus particulièrement cette fois sur le service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), [...]. Alors que le budget de l'établissement est équilibré en médecine, soins de suite et service ambulatoire, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses présente un déficit de 680 000 euros pour l'année 2016. Ce déséquilibre comptable est la conséquence du **différentiel entre le financement annuel du SMUR par l'ARS, plafonné à 338 000 euros, et son coût de fonctionnement qui avoisine 1,3 million d'euros**. Cette situation provoque une inquiétude légitime parmi les personnels, les élus et les associations d'usagers.

Les personnels ont consenti de gros efforts au fil des restructurations qui se sont succédé et ont conduit à la fermeture de la maternité, du service de soins intensifs et de la chirurgie, à l'exception de certains actes de chirurgie ambulatoire. Malgré ces décisions fâcheuses, **grâce au dévouement des agents, des personnels soignants et des médecins, la qualité des services est unanimement reconnue par les usagers**, lesquels sont particulièrement attachés à la sécurité offerte par le SMUR.

Dans ces conditions, la communauté hospitalière et les patients expriment un fort sentiment d'injustice né des engagements non tenus quant au financement du SMUR. En effet, **sa mise en service fut la contrepartie de la fermeture de la maternité en 2006**, les économies réalisées dans le cadre de cette décision devant être affectées au fonctionnement de ce service. Or, cet engagement n'ayant jamais été respecté, une somme annuelle équivalente à un million d'euros est prélevée sur le budget général du centre hospitalier afin de combler le déficit de fonctionnement du SMUR.

[...] **Sachant qu'un SMUR assure une mission d'intérêt général et de sécurité sanitaire absolument vitale pour un territoire comme celui d'Ambert**, marqué par une situation d'isolement géographique et par l'absence de médecin de garde de ville entre minuit et 8 heures, il est impératif de mettre un terme aux simples subventions d'équilibre versées au budget de l'hôpital et de réévaluer les crédits affectés à ce service afin d'en assurer la pérennité.

A l'occasion d'une table ronde, le 1<sup>er</sup> avril 2016 à Ambert, à laquelle ont participé le sous-préfet, des élus locaux, des syndicats, des associations d'usagers, des formations politiques ainsi que M. Jean Schweyer, délégué territorial de l'ARS, beaucoup ont regretté que ce dernier n'ait pas mis en exergue **les handicaps liés aux conditions territoriales du champ d'intervention du SMUR d'Ambert, facteur aggravant de son sous-financement**.

Cependant, mentionnant une prochaine analyse détaillée des interventions de l'ensemble des SMUR en région Auvergne- Rhône-Alpes, [...], il a évoqué **la mise en place d'un système de péréquation** dans la perspective d'un retour à l'équilibre de chacun d'eux. Si cette information a fait naître une note d'optimisme, elle a également créé un regain de vigilance, lequel s'est traduit par un débat public à Ambert, ce vendredi 17 juin, auquel 150 personnes ont participé avec l'objectif d'amplifier la mobilisation et d'obtenir enfin satisfaction quant à l'avenir du SMUR.

A cette occasion, s'est manifestée **la crainte d'une fermeture du SMUR durant la période d'été** alors que l'accroissement de la population entraîne un surcroît d'activité. Une telle perspective ne ferait qu'attiser les inquiétudes et rancœurs locales. Aussi, malgré les difficultés à trouver des remplaçants aux praticiens en congés, je sollicite une attention particulière sur le cas spécifique d'Ambert.

En conséquence, je souhaite connaître, précisément, les initiatives et les décisions envisagées par l'ARS afin de garantir la pérennité du SMUR ambertois. Dans l'attente, **il paraît indispensable d'apporter au budget 2016 de l'établissement une aide supplémentaire [...]** ».

**Réponse de la Directrice de l'Agence Régionale de Santé (26 juillet 2016) :** « [...] vous avez attiré mon attention sur la situation du SMUR d'Ambert. Comme cela a été annoncé par le délégué de l'agence lors de la table ronde qui s'est tenue à Ambert le 1<sup>er</sup> avril dernier, j'ai fait procéder, dans le cadre de la réforme nationale du financement des SMUR, à une analyse approfondie des dotations allouées à l'ensemble des SMUR de la région. J'ai le plaisir de vous informer que cette analyse m'a conduite à notifier cette année **une dotation MIG pérenne de 619 000 euros au SMUR d'Ambert, en augmentation de 281 927 euros par rapport à la dotation allouée en 2015**.

*Je vous confirme d'ailleurs que l'établissement a indiqué à mes services qu'il était bien en mesure d'assurer la continuité du service d'urgence et du SMUR durant l'été.*

*Plus globalement, cette réévaluation de la dotation aura un effet positif sur l'équilibre financier structurel de l'établissement. Par ailleurs, pour prendre en compte les difficultés plus ponctuelles que vous évoquez, et notamment pour faire face aux besoins d'appui médicaux de l'établissement, **une aide non reconductible de 45 000 euros vient compléter cette dotation cette année** ».*

**Les premiers résultats obtenus sont à mettre au crédit de la forte mobilisation locale autour notamment de DEHBA (Dynamisons Ensemble l'Hôpital du Bassin d'Ambert), du CDDSP (Comité de Défense et de Développement des Services Publics) et de l'Union Locale CGT d'Ambert.**

## **Défense des laboratoires d'analyses d'Ambert et de Thiers**

**L'intégration des Centres hospitaliers d'Ambert et de Thiers au Groupement hospitalier de territoire (GHT) « Allier-Puy-de-Dôme » ne sera pas sans conséquences sur l'offre de soins sur notre territoire. Sur le seul exercice 2017, les hôpitaux publics devront réduire nationalement leurs dépenses de 1 milliard 500 millions d'euros ! Ce regroupement a déjà amené le Centre hospitalier de Thiers à envisager un changement de prestataires visant à confier les analyses biologiques au CHU de Clermont-Ferrand, autour duquel est organisé le GHT.**

**Courrier au directeur des deux Centres hospitaliers (23 septembre 2016) :** « *Ces deux laboratoires emploient 47 personnes. Il est indéniable que ce choix aurait d'énormes conséquences sur l'offre de soins dans l'arrondissement de Thiers et celui d'Ambert. [...] Les deux laboratoires sont équipés chacun d'un plateau technique et assurent des permanences 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.*

*[...] Le risque majeur est la perte des deux plateaux techniques, limitant ainsi ces deux laboratoires à n'être que des centres pré-analytiques, entraînant ainsi, non seulement une forte réduction des amplitudes d'ouverture des deux laboratoires, des licenciements mais également une dégradation de l'offre de soins sur les deux arrondissements. [...] De plus, au regard de ces éléments, quelle serait la possibilité d'assurer un suivi biologique efficace et rapide des patients hospitalisés à domicile sans la présence d'un plateau technique de proximité ?*

**Extrait de la réponse du directeur (8 octobre 2016) :** « *Votre courrier a retenu toute mon attention. [...] Compte tenu des enjeux et des risques en terme de sécurité, aucune décision ne pourra être prise sans avoir de réponses aux questions que vous soulevez très justement concernant les modalités et mesures de sécurité, de logistique, de transport des délais de rendus pour des analyses urgentes, entre autres, qui pourraient être proposées [...]. Sans des garanties solides, il ne pourra être envisagé de changement de prestataire. Par conséquent, toute prise de décision ne pourra intervenir avant 2018, afin de se laisser tout le temps nécessaire pour effectuer cette étude de faisabilité avec le CHU et les praticiens prescripteurs des deux établissements ».*

## **Pour le maintien de l'urgence gaz sur le site d'Ambert**

**Courrier au Directeur général de GRDF (20 juin 2016) :** « *C'est avec surprise et inquiétude que je viens d'apprendre la fin de la mutualisation des prestations assurées par l'agence ENEDIS (ex ERDF) d'Ambert (Puy-de-Dôme) et celles de GRDF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les agents d'ENEDIS assuraient en effet les urgences Gaz, garantissant ainsi par leur proximité des délais d'intervention réduits. Ils bénéficiaient d'une formation spécifique pour agir en toute sécurité.*

*L'éloignement des agents GRDF va engendrer inéluctablement un allongement conséquent des délais et portera atteinte à la sécurité des usagers. En effet, dans le cas d'une fuite de gaz et avec une forte hypothèse de conséquences dramatiques, une intervention rapide est plus que préconisée. Comme cela a été plusieurs fois le cas, elle répond notamment aux sollicitations des pompiers durant des incendies.*

*Certes, nous avons là une conséquence concrète de la séparation des opérateurs électricité et gaz mais la mutualisation en palliait pour partie les conséquences néfastes.*

*Cette décision fait suite à de nombreux désagréments subis par les utilisateurs d'énergie : forte augmentation des factures, facturation de la plupart des interventions hors dépannage, etc...*

*Au regard de ces éléments, je vous sollicite afin de revenir sur cette décision afin de **garantir une qualité de service conforme aux attentes des foyers du secteur ambertois** ».*

**Réponse du Délégué Territorial Régional, (11 août 2016) :** « *Sur les territoires comme celui d'Ambert, les interventions de sécurité gaz sont actuellement assurées par des agents d'interventions mixtes ENDIS-GRDF. Le besoin de spécialité technique, de maintien et d'élargissement des compétences, rendu nécessaire par l'évolution de la distribution des énergies, ne permettra plus d'organiser une répartition satisfaisante des activités selon cette approche. Les modalités de l'intervention d'urgence gaz devront être redéfinies avec de nouvelles zones géographiques pour garantir des interventions spécialisées qui respectent les **délais prescrits au contrat de service public de GRDF, soit 95 % des interventions d'urgence en moins d'une heure**. Les agents d'intervention GRDF resteront le maillon essentiel d'une chaîne de sécurité gazière performante qui comporte de nombreux acteurs aux missions et rôles bien définis : bureau d'exploitation, agents d'intervention, renforts, appuis techniques au chef d'exploitation, cadres de permanence,...*

*Pour le secteur d'Ambert, il est envisagé d'intervenir depuis Thiers. Dans ce schéma local, 46 minutes seront nécessaires pour rejoindre le centre d'Ambert à partir de l'agence. **L'équipe qui sera en charge de ces interventions sera spécialisée et donc purement gazière**, garante de pratiques professionnelles avérées, répétées pour toujours plus de sécurité.*

*Pour votre information, **les interventions d'urgence gaz sur Ambert sont inférieures à 20 cas par an, en moyenne sur ces dernières années**. Par ailleurs, nous avons programmé, [...] d'importants travaux de modernisation du réseau afin de diminuer encore très sensiblement celles-ci d'ici 2018 »*

**A la suite de ce courrier non satisfaisant, j'ai rencontré le Directeur Régional le 13 octobre et insisté à nouveau sur les risques engendrés par les temps d'intervention.**

## **Pour le maintien de la présence postale**

Face au désengagement du Groupe La Poste, je ne vous communiquerai pas l'ensemble de mes multiples interventions et courriers adressés à la direction régionale de La Poste. Ils concernent notamment les projets de fermeture des bureaux de Poste et la baisse des amplitudes d'ouverture.

**Je me limiterai à mon courrier du 17 juillet 2016 relatif à la fermeture temporaire du bureau Centre Urbain de Thiers, qui a eu pour effet, dès réception du courrier, la réouverture immédiate de ce bureau.**

*« C'est avec consternation que je viens d'apprendre la fermeture du bureau de Poste Thiers Centre Urbain jusqu'au 18 août prochain.*

*Cette situation est d'autant plus incompréhensible que Thiers est une ville touristique et que la concentration des lieux touristiques est située sur la ville haute, donc vers ce bureau.*

*De plus, **cette fermeture pénalise un grand nombre de personnes âgées résidant sur cette partie de la ville**. Les professionnels détenant une boîte postale sont également fortement impactés par cette fermeture. Ainsi, les usagers sont contraints de se rendre au bureau principal situé tout en bas de la ville.*

*Au regard des sommes allouées au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sensées pallier le manque de compétitivité et la baisse d'activité, cette décision est d'autant plus contestable.*

*Elle fait suite à de nombreuses annonces de réductions d'horaires, tout aussi inadmissibles.*

*Devant la volonté affichée par la direction territoriale de réduire sa présence sur l'ensemble du territoire puydômois, vous allez me contraindre à solliciter une enquête parlementaire afin de connaître les réelles retombées de l'usage du CICE par La Poste en terme d'emplois et de service rendu à la population. Au regard des éléments précités, **je vous demande de revenir sur cette décision unilatérale et de rétablir le service que les Thiernoises et les Thiernois sont en droit d'attendre** ».*

## Pour des télécommunications de qualité

Après la tempête de novembre 2013 et compte tenu de l'abrogation en 1996 de la servitude d'élagage qui permettait aux opérateurs de téléphonie d'intervenir sur les abords des lignes, j'avais élaboré en concertation avec un grand nombre d'élus et de citoyens **une proposition de loi** visant à réintroduire dans la loi la servitude initiale et renforcer le pouvoir des maires face aux coupures de lignes téléphoniques. Après son adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale, **elle a été reprise et adoptée dans le projet de loi « Pour une République numérique »** (article 85 de la loi).

Nos démarches collectives ont déjà eu un impact réel sur nos territoires. En effet, Orange a annoncé un vaste programme national de changement de poteaux téléphoniques, de l'ordre de 15 000 par an et une enveloppe de 300 millions d'euros sur 3 ans dédiée aux opérations de maintenance. D'ores et déjà, **notre territoire a bénéficié pleinement de ce plan car nous avons pu constater des changements massifs de poteaux. Ceci est le résultat concret de notre mobilisation citoyenne et législative.**

Avec un entretien régulier des abords des infrastructures et un pouvoir renforcé des maires pouvant faire effectuer des entretiens non exécutés aux frais de l'exploitant, les stigmates laissés par une nouvelle tempête seront moins pénalisants pour les usagers de la téléphonie fixe et d'Internet.

De plus, suite à de nombreux échanges relatifs à la vétusté du réseau cuivre et aux conséquences induites, **l'installation du réseau fibre optique a été accélérée dans plusieurs communes**, notamment Vollore-Ville/Vollore-Montagne/Celles-sur-Durolle/Saint-Victor-Montvianeix/Arlanc/Saint-Sauveur-la-Sagne/Lachaux. **Sur ce point, il reste cependant beaucoup à faire.**

## Pour le maintien des trésoreries

**Courrier au Directeur Régional - Administrateur Général des Finances Publiques (16 juillet 2016) :** « *Je souhaite attirer votre attention sur la prochaine activité des deux trésoreries d'Ambert et Cunlhat, sachant les inquiétudes que suscite la fusion des sept communautés de communes de l'arrondissement. Actuellement, les sept ordonnateurs dépendent de deux comptables publics. Or, cette situation s'interrompant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des interrogations s'expriment de façon pressante parmi les élus et les personnels [...].*

*Par ailleurs, il serait souhaitable que les perspectives soient clarifiées quant aux attributions futures de chacune des deux trésoreries de l'arrondissement. Avec la réforme territoriale, les transferts de gestion sur Ambert risquent en effet d'affaiblir l'activité de la trésorerie de Cunlhat tout en surchargeant celle d'Ambert.*

*Pour autant, cette perspective ne peut en aucun cas être un élément justifiant un déclassement de la trésorerie de Cunlhat, sachant qu'elle assure actuellement la comptabilité de dix communes, deux communautés de communes, une maison de retraite de plus de 100 résidents, un ESAT et Foyer d'adultes, trois syndicats (eau, musique et ferroviaire) et le réseau de cinéma itinérant Ciné Parc, soit 74 budgets. Je peux témoigner d'un très grand attachement de l'ensemble des usagers et ordonnateurs à cet établissement de proximité.*

*Quant au centre des finances ambertois, il devra supporter à effectif constant la gestion du budget principal et des budgets annexes de la future communauté de communes, après avoir pris en charge et préparé la fusion des budgets qu'il gère actuellement.*

*Dans ces conditions, au vu de l'attachement des élus, personnels et usagers à ce service public de proximité, il serait judicieux qu'une concertation s'engage rapidement conformément aux attentes des élus et des citoyens ».*

A la suite de plusieurs échanges téléphoniques avec le Directeur Régional, je l'ai reçu à ma permanence le 14 octobre 2016 pour une réunion de travail sur les questions soulevées.

Malgré la réduction des effectifs départementaux qui lui sera imposée sur l'exercice 2017, il m'a confirmé le maintien de l'ensemble des trésoreries encore en activité sur le territoire de la circonscription, notamment Cunlhat.

## Pour la desserte ferroviaire du bassin thiernois

**Courrier au Directeur Territorial SNCF Réseau (6 juin 2016) :** « *J'ai été informé des modifications mises en place sur la ligne Thiers-Montbrison à compter du 30 mai 2016. Le mauvais état de cette portion, [...], va impacter très sérieusement le confort des voyageurs empruntant cette ligne. Certes, ces substitutions de transport ferroviaire au profit de **transport en autocar** sont motivées pour des raisons de sécurité. [...] Il me semble qu'il eut été judicieux d'entreprendre des travaux avant d'arriver à une telle situation. Aussi, je vous sollicite afin **que soient programmés et réalisés les travaux nécessaires à un retour à un niveau normal de confort et de qualité de service pour les voyageurs empruntant cette ligne, très structurante pour notre territoire du Forez, et lien indispensable entre les deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes** ».*

**Réponse du Directeur Territorial (19 juillet 2016) :** « [...] Le besoin d'investissement [...] sur les lignes les plus faiblement circulées d'Auvergne Rhône-Alpes, est de [...] 765 M€ sur 2015-2025. Les budgets inscrits aux Contrat de Plan Etat-Région Auvergne et Rhône-Alpes sur la première période, sont actuellement de 139 M€. Cette situation implique la réalisation de scénarii, ceux-ci seront proposés à l'Etat et la Région, en vue de la finalisation d'un important plan d'investissement. C'est dans ce cadre partenarial que sera analysée la ligne Thiers-Montbrison pour programmer **d'éventuels investissements**. Compte tenu de son état, l'infrastructure de cette ligne ne permet plus la circulation en toute sécurité des trains, sauf à réduire la vitesse de manière drastique qui enlève tout intérêt à la desserte. Quelle que soit l'issue de ces décisions, le plan de charge général et l'état actuel de l'infrastructure conduiront à **un arrêt d'exploitation et à un report du service sur cars dès l'automne 2016 en attendant la réalisation de travaux** ».

**Début novembre, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a pris la décision de fermer définitivement le tronçon Thiers-Boën, considérant cette voie ferrée non prioritaire !**

**Courrier au Directeur Territorial SNCF Réseau (24 octobre 2016) :** « [...] J'ai été alerté par des usagers réguliers de la ligne Thiers/Clermont-Ferrand de la récurrence des désagréments rencontrés. Ainsi, ils se plaignent de **retards fréquents, pouvant aller jusqu'à 45 minutes, de suppressions inopinées de trains** et du manque d'informations relatives à ces dysfonctionnements. De plus, ils décrivent des motrices très âgées tombant régulièrement en panne.

Ces retards génèrent des situations complexes à gérer pour les usagers qui en sont victimes. Ainsi, plusieurs étudiants n'ont pu suivre leurs cours, faute d'être arrivés à l'heure. Or, cette ligne [...] permet de désengorger le trafic routier, aux entrées et sorties de la capitale auvergnate, dense aux heures de pointe. Ces désagréments à répétition risquent de rendre beaucoup moins attractif le service ferroviaire du tronçon Thiers/Clermont-Ferrand. Aussi, **je souhaite connaître les moyens préventifs que vous allez mettre en œuvre afin de pallier les inconvénients précédemment cités** ».

## Pour le maintien du guichet SNCF d'Ambert

En 2013, j'avais déjà interpellé la SNCF qui souhaitait fermer la gare d'Ambert. Face à la mobilisation des élus et des usagers, la direction de la société nationale avait renoncé. En 2016, elle est revenue à la charge pour arriver à ses fins.

**Courrier au Directeur régional (27 avril 2016) :** « [...] nous avons eu à votre demande, plusieurs échanges pour le devenir de ce service [...]. **Nous avons convenu que serait maintenu un guichet SNCF de plein exercice** [...] Je souhaite que vous puissiez participer personnellement à la table ronde qui doit être organisée prochainement en mairie d'Ambert pour apporter toutes les explications permettant de lever les inquiétudes légitimes de la population et des élus. »

**A ce jour, le guichet est maintenu.** C'est une victoire collective de rassemblement qui s'est organisé autour des élus dans la diversité de leurs convictions, et des organisations syndicales et associatives. **C'est ce front commun qui a imposé le recul de la direction SNCF.** Maintenons cette unité et la vigilance nécessaire pour assurer le maintien définitif de ce service public.